



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Décret N°2000-404 du 11 mai 2000



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LUNEL

BOISSERON | LUNEL | LUNEL-VIEL | MARSILLARGUES

SAINT-CHRISTOL | SAINT-JUST | SAINT-NAZAIRE DE PÉZAN

SAINT-SÉRIÈS | SATURARGUES | SAUSSINES

VALERGUES | VÉRARGUES | VILLETTELLE



SOMMAIRE

LEXIQUE	2
I- SYNTHESE.....	3
I-1 Le territoire.....	3
I-2 Historique.....	3
I-3 Les compétences	5
I-4 Les équipements du territoire pour la gestion des déchets ménagers et assimilés ...	6
I-5 Les résultats	7
I-5-a Les ordures ménagères	7
Le projet de loi sera examiné à l'assemblée nationale à partir du 9 juin 2009, avec les modifications apportées par le sénat et l'examen des travaux des différentes commissions.	9
I-5-b Les déchets collectés en déchèteries	9
I-5-c Les résultats globaux	11
II- INDICATEURS TECHNIQUES.....	13
II-1- La collecte des déchets ménagers	14
II-1-a L'organisation générale de la collecte des OM résiduelles	14
II-1-b L'organisation générale des collectes sélectives	15
<i>En porte à porte.....</i>	<i>15</i>
<i>En apport volontaire</i>	<i>17</i>
<i>En déchèteries</i>	<i>18</i>
II-2- La collecte des déchets non ménagers.....	21
II-3- Les tonnages enlevés et leur évolution	24
II-3-a Collecte en porte à porte	24
II-3-b Collecte en apport volontaire	24
II-3-c Les déchèteries	25
II-4- Le traitement des déchets ménagers et assimilés.....	27
II-4-a Les filières de traitement (au 31 décembre 2008).....	27
II-4-b Le site de broyage de la CCPL	30
II-4-d La décharge brute de Marsillargues	30
II-4-e Les composteurs individuels	30
II-5- Les actions de communication.....	31
III - LES INDICATEURS FINANCIERS	33
III-1-Montant annuel global des dépenses et des recettes du service, comparaison 2007/2008.....	33
III-1-a Les dépenses et recettes de fonctionnement en €TTC	33
III-1-b Les dépenses et recettes d'investissement en €TTC.....	37
III-1-c Evolution des coûts et comparaison 2006-2007	38
<i>Les dépenses de fonctionnement</i>	<i>38</i>
<i>Les dépenses d'investissement</i>	<i>40</i>
<i>Comparaison coûts 2007-2008</i>	<i>40</i>
III-1-d Les modalités de financement	41
III-2-Modalités d'exploitation du service d'élimination.....	42
ANNEXE 1 – organigramme des flux financiers et contractuels.....	45

LEXIQUE	
Ademe	agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, dépend du ministère de l'écologie
CET	Centre d'enfouissement Technique
CSDU	centre de stockage de déchets ultimes
DASRI	Déchets d'activité de soins à risque infectieux : seringues, lancettes, embouts de stylo injecteur
Déchets assimilés :	les déchets assimilés sont constitués des déchets produits par les professionnels, les administrations et les services municipaux ; ils sont dits assimilés aux déchets ménagers quand ils ne nécessitent pas de contraintes techniques particulières pour leur collecte et leur traitement ; ce sont les cartons, plastiques, bois, végétaux, déchets alimentaires...
DEEE	déchets d'équipements électriques et électroniques (petit électroménager, appareil informatique, téléphone...)
DIS	déchets industriels spéciaux ; ce sont les déchets des professionnels qui demandent des spécificités techniques particulières pour leur collecte et leur traitement, ce sont en général des déchets toxiques et dangereux pour la santé de l'Homme et l'environnement
DMS	déchets ménagers spéciaux, ce sont les déchets des ménagers qui présentent un caractère toxique et dangereux (produits phytosanitaires, colles, vernis, certains produits ménagers, néons, ampoules...)
EMR	emballages ménagers recyclables : ce sont les bouteilles et flacons en verre, les flacons en plastique, les cartons et les briques alimentaires, les canettes en acier et en aluminium, et les boîtes de conserves
Gisement	gisement de déchets : il s'agit de la quantité théorique de déchets que chaque habitant produit ; le gisement peut être collecté de 60 à 80%, au-delà cela est difficile
OM	ordures ménagères : il s'agit des déchets quotidiens produits par un ménage, principalement dus au nettoyage de l'habitation, à la préparation des repas et à l'hygiène
OM résiduelles	ordures ménagères qui ne sont pas recyclables (ne sont pas des EMR) ou qui ne sont pas « compostables » (composteurs individuels), elles sont collectées dans les bacs gris pour être valorisées à l'UIOM
SMEPE	syndicat mixte entre Pic et Etang, c'est un syndicat de traitement des déchets ménagers et assimilés auquel adhère la CCPL
UIOM	unité d'incinération des ordures ménagères, il s'agit d'un incinérateur qui permet de traiter les OM résiduelles mais aussi les encombrants non recyclables, tout en produisant de l'énergie

I- SYNTHESE

I-1 Le territoire

La Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL) est constituée de 13 communes, pour 45 956 habitants en 2008 (recensements INSEE). Sa surface est de 142 km².

Nombre d'habitants	2008
Saint Christol	1 355
Vérargues	671
Lunel Viel	3 526
Saint Nazaire de Pezan	557
Boisseron	1 342
Saussines	884
Saint Sériès	835
Villetelle	1 304
Saturargues	813
Valergues	1 958
Saint Just	2 674
Marsillargues	5 838
Lunel	24 199
	45 956

I-2 Historique

En 1993, le SIVOM de Lunel s'est transformé en Communauté de Communes du Pays de Lunel, et la compétence collecte et traitement des déchets ménagers a été inscrite dans ses statuts.

Dans un premier temps, un réseau de déchèteries constitué d'une déchèterie centrale (Saturargues) et de 6 mini-déchèteries a été mis en place.

Une quarantaine de conteneurs à verre étaient présents sur le territoire permettant la collecte sélective du verre depuis les années 1990 - 1991.

A partir de 1998, la communauté s'est engagée dans la collecte sélective; cela s'est traduit par plusieurs actions :

- en 1998, 5 mini-déchèteries ont été fermées et deux déchèteries ont été créées sur les communes de Lunel et de Marsillargues, la déchèterie centrale a été réhabilitée fin 1998 - début 1999
- implantation de points tri, en 1999, sur tout le territoire, pour faire la collecte sélective des emballages ménagers recyclables, du verre et des papiers journaux magazines
- l'unité d'incinération des ordures ménagères a démarré en avril 1999, permettant ainsi, la fermeture et la réhabilitation de la décharge de Marsillargues

- lancement de l'opération composteurs individuels de jardin, en 1999; opération poursuivie en 2000 et années suivantes.
- mise en place d'un site de broyage de végétaux en 2000
- démarrage de la collecte sélective en porte à porte pour les emballages ménagers recyclables, avec la remise du bac de recyclage, à partir d'octobre 2000.
- fin juin 2001, la quasi totalité de l'habitat individuel est équipé en bac de recyclage pour la collecte en porte à porte des emballages ménagers recyclables. Les points d'apport volontaire pour les emballages ont donc été supprimés, sauf autour des centres villes de Lunel et de Marsillargues.
- réhabilitation de la décharge débutée en septembre 2001. Le gros des travaux a été réalisé durant l'année 2002.
- extension du parc de colonnes à verre en 2002.
- équipement des immeubles collectifs pour le tri sélectif des emballages : distribution de sacs de pré-collecte en 2002.
- dès le mois de septembre 2003, collecte en porte à porte du papier, en caissettes pour les foyers pavillonnaires, hors centres villes de Lunel et Marsillargues.
- application de la Redevance Spéciale au 1^{er} janvier 2004, pour toutes les activités professionnelles et assimilées produisant des OM résiduelles, au-delà du seuil de 1 320 litres collectés par semaine (au-delà d'un bac gris de 660 litres collecté deux fois par semaine) ; il s'agit des producteurs importants d'OM résiduelles. Au total, ce sont 16 entreprises et 4 administrations qui ont été redevables, pour un montant global de 137 487.96 €
- mise en place des filières de DMS et DEEE en déchèteries en 2004
- travaux de réhabilitation des 3 déchèteries en 2004
- au 1^{er} janvier 2004, tout le territoire était équipé en collecte sélective en porte à porte des emballages et du papier, avec le démarrage des collectes en sacs bleus et jaunes dans les centres villes de Lunel et de Marsillargues
- Été 2004 : étude de caractérisation des déchets produits sur le territoire de la Communauté de Communes réalisée par le bureau d'études Verdicité, mandaté par l'Ademe. La démarche de cette dernière visait à créer un outil méthodologique destiné aux collectivités et à leurs partenaires. Cet outil a pour but de caractériser les déchets produits sur le territoire d'une collectivité locale : ménages et activités professionnelles ; ceci afin de répondre aux interrogations sur les gisements lors de la prise de décisions concernant la gestion des déchets ménagers et non ménagers.

La CCPL s'est portée volontaire pour être une des deux collectivités pilotes au niveau national.

11 lots correspondant aux activités professionnelles, y compris les administrations, ont été établis, ainsi que 2 lots correspondants aux ménages (habitat individuel et habitat collectif). Chaque lot a fait l'objet d'une quantification globale des déchets émis concernant les flux d'OM résiduelles, les collectes sélectives et les apports en déchèteries.

Les résultats de cette étude sont et seront utilisés par le service environnement – gestion des déchets de la CCPL, en complément des données qu'il gère.

- au 1^{er} janvier 2005, les professionnels ne peuvent plus déposer de gravats dans les déchèteries : les petits apports sont tolérés (un seau).
- Mise en place de la filière de recyclage des déchets en bois dans les déchèteries
- Mise en place par le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang d'une filière d'évacuation de déchets non incinérables et non recyclables : ces déchets sont stockés en CET II.
- Au 1^{er} janvier 2006, l'accès des professionnels en déchèterie est payant. Une franchise de 5 m³ est offerte pour la première année. Un tarif est appliqué pour chaque matériau, seuls la

ferraille et le carton restent gratuits. L'accès des particuliers est facturé s'ils utilisent un véhicule assimilé à ceux des professionnels.

520 contrats ont été signés en 2006 et 62 225,68 € ont été recouvrés.

Les gravats des professionnels sont donc à nouveau acceptés.

- Le 1^{er} janvier 2006, la collecte des cartons auprès des professionnels n'est maintenue que dans le centre ville de Lunel afin de garantir la propreté des rues. Les autres professionnels doivent amener leurs cartons à la déchèterie.
- 2^{ème} semestre 2007 : étude de faisabilité d'un projet de recyclerie sur le territoire : test de 2 mois en collaboration avec Emmaüs sur le gisement potentiel en déchèterie
- 1^{er} juillet 2007 : mise en place de la filière de collecte des DASRI (Déchets d'Activité de Soins A Risque Infectieux) auprès des patients en auto-médication
- La Communauté de Communes est désignée « Opération exemplaire » parmi 40 autres en France dans le cadre du plan national de soutien au compostage domestique
- Signature d'une convention pour la collecte et le traitement des DEEE avec l'éco-organisme ECOLOGIC qui prend désormais en charge les coûts de collecte et de traitement de ce type de déchets dans le cadre du principe de responsabilité du producteur, et nous aide financièrement pour l'organisation de cette collecte

Les nouveautés en 2008 :

- Etude d'optimisation du service de collecte des déchets en vue de la préparation du nouveau marché de collecte
- Equipement des écoles maternelles et primaires volontaires, d'un lombricomposteur
- La ferraille et les DEEE ne sont plus collectés en déchèterie : un contrat avec la Régie d'emploi et de services permet de réaliser une collecte en porte à porte sur appel des usagers pour récupérer ces matériaux et les diriger dans les filières adaptées, via des bennes disposées aux services techniques

Toutes ces actions ont pour objectifs de répondre aux obligations réglementaires :

- interdiction de mettre en décharge sans tri et valorisation préalables (loi du 13 juillet 1992)
- valoriser au minimum 50% des emballages dès juin 2001 (décret du 18 novembre 1996), avec une valorisation matière d'au moins 50% des déchets (circulaire ministérielle du 28 avril 1998)
- respecter le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Hérault

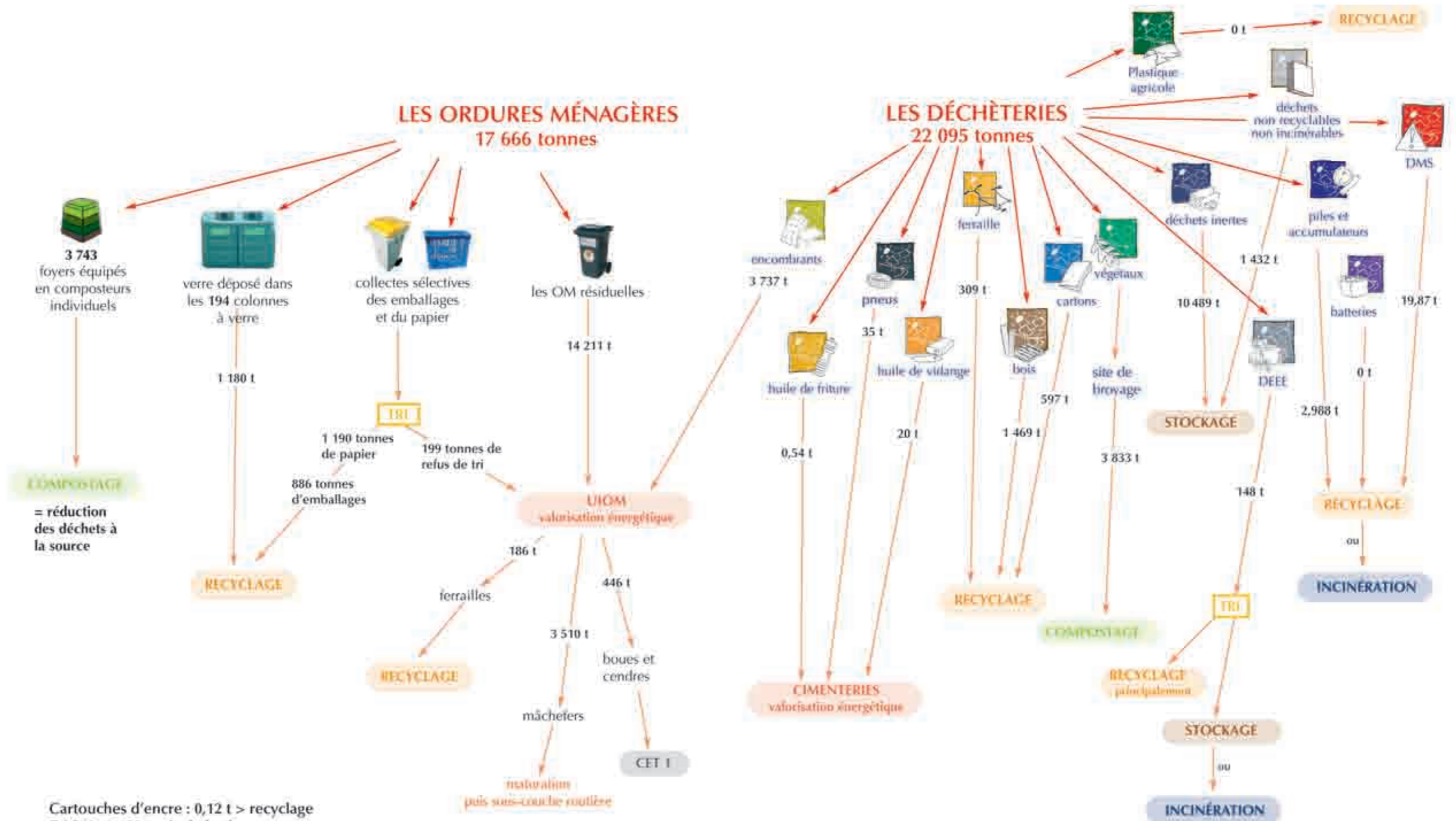
Pour l'année 2008, les filières de collectes et de traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que les quantités concernées sont présentées dans l'organigramme suivant :

Insérer l'organigramme complet de la gestion des déchets avec les filières

I-3 Les compétences

La Communauté de Communes du Pays de Lunel a les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle a transféré sa compétence traitement au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE). Ce dernier gère les contrats avec l'UIOM d'Ocréal à Lunel Viel

Organigramme 2008



(34), avec le centre de tri Delta Recyclage à Lansargues (34), avec l'entreprise SMN pour le traitement des déchets non incinérables et non recyclables et avec Eco Emballages pour le contrat programme de durée, qui comprend la garantie de reprise pour les 5 matériaux (verre, cartons, aluminium, fer, plastiques).

Au sein de la CCPL, c'est le service gestion des déchets qui assure la mise en œuvre de ces compétences, en lien avec les services techniques de la Communauté.

Il s'agit de :

- suivre, contrôler et gérer tous les contrats et marchés publics, (voir annexe 1 organigramme des flux financiers et contractuels)
- répondre et prendre en compte les demandes de la population et des mairies
- mettre en œuvre des actions de communication auprès de l'ensemble de la population et notamment des scolaires
- suivre et analyser toutes les données concernant la gestion des déchets ; ce qui permet de rédiger le rapport annuel
- mettre en œuvre de nouvelles filières ou mettre en œuvre toutes les décisions du conseil de Communauté, concernant la collecte et le traitement des déchets.

I-4 Les équipements du territoire pour la gestion des déchets ménagers et assimilés

Insérer la carte du territoire avec les équipements : les 3 déchèteries, le point vert de Valergues, l'UIOM, les colonnes verre avec le nombre de colonnes par commune, la décharge et le site de broyage des végétaux + légende.

I-5 Les résultats

I-5-a Les ordures ménagères

Il s'agit des

- OM résiduelles collectées dans les bacs gris,
- des EMR collectés dans les bacs et sacs jaunes (cartonnettes, flaconnages plastiques, briques alimentaires, boîtes et canettes en aluminium et en acier)
- des papier/journaux/magazines collectés dans les caissettes, bacs ou sacs bleus

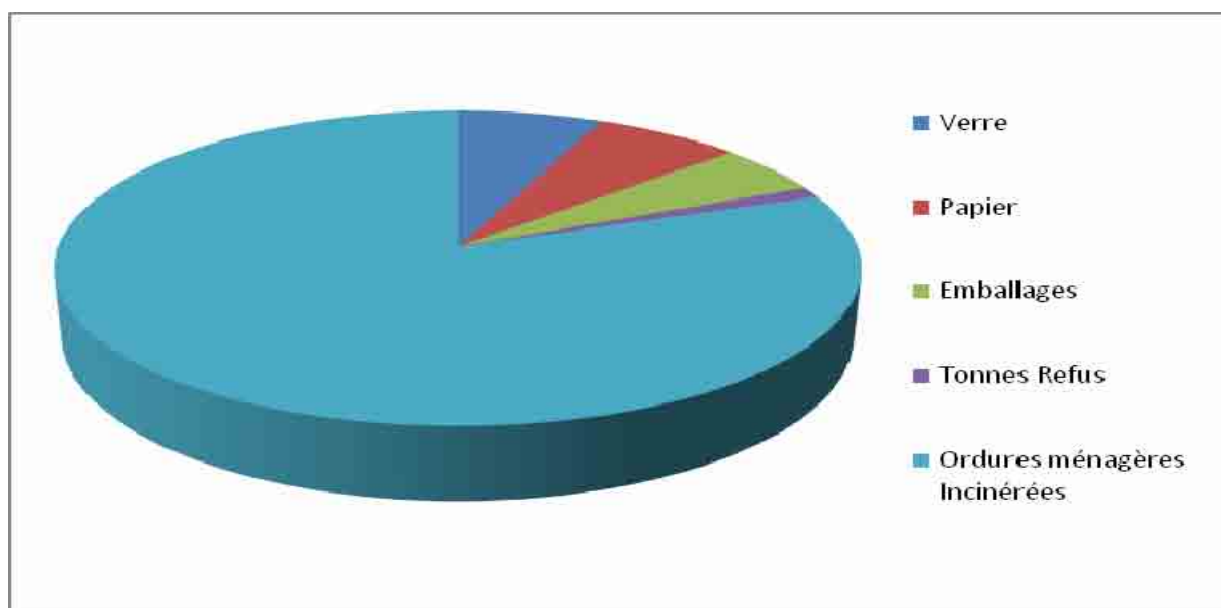
	OM contenant les déchets des professionnels ou déchets assimilés								
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Verre	876,20	993,20	1 095,00	1 108,10	1 165,20	1 113,50	1 151	1 123,98	1180,00
Papier	709,40	587,90	569,60	807,50	1 198,60	1 146,70	1066,2	1 127,30	1 189,85
Cartonnettes	389,80	458,40	514,10	498,90	346,70	356,50	225,9	401,85	498 ,40
Briques alimentaires	13,10	11,70	15,40	15,30	10,50	24,60	23,1	47,80	42,60
Flaconnages Plastiques	79,10	119,00	148,40	199,00	291,00	230,80	256,3	237,50	269,20
Emballages en acier	21,00	39,60	71,70	64,70	42,60	48,80	86,5	82,30	70,30
Emballages en Aluminium	3,70	16,80	4,60	6,80	4,60	3,90	14,7	13,20	5,80
Refus de tri traités à l'UIOM	119,20	104,90	151,90	195,80	203,80	232,90	247,4	215,30	198,80
OM résiduelles traitées à l'UIOM	14 911,40	14 661,70	14 800,66	15 089,30	13 997,70	13 851,30	13 926,18	14 039,60	14 211,58
TOTAL OM	17 122,90	16 993,20	17 371,36	17 985,40	17 260,70	17 009,00	16 997,28	17 288,83	17 666,53
Taux de recyclage des OM	12,22%	13,10%	13,92%	15,01%	17,72%	17,20 %	16,61 %	17,55 %	18,43 %

recyclage	valorisation énergétique
-----------	--------------------------

Le taux de recyclage des OM augmente encore de près de 5 % de 2007 à 2008 comme l'année dernière:

- les ordures ménagères augmentent de 1,22 % et sont toujours inférieures au niveau de 1999
- le tri sélectif progresse de 7,32 % sur la même lancée que l'année précédente avec + 5 % pour le verre et + 5,5 % pour le papier
- le tonnage du refus est en baisse de 7,66 % : les efforts liés au suivis de collecte portent leurs fruits (en 2007, la baisse était déjà de 13 %). Il faut continuer à suivre les tournées et communiquer sur le refus : rien n'est acquis, les mauvaises habitudes s'installent vite

En 2008, les différentes catégories des OM se répartissent comme suit :



Dans le tableau ci-dessous sont présentées les données exprimées en kg/hab.an.

	OM contenant les déchets des professionnels ou déchets assimilés								
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Verre	20,89	23,33	25,34	25,27	25,78	24,23	25,04	24,6	25,68
Papier	16,91	13,81	13,18	18,41	26,52	24,95	23,19	24,67	25,89
Cartonnettes	9,29	10,77	11,90	11,38	7,67	7,76	4,91	8,79	10,85
Briques alimentaires	0,31	0,27	0,36	0,35	0,23	0,54	0,50	1,05	0,93
Flaconnages Plastiques	1,89	2,80	3,43	4,54	6,44	5,02	5,58	5,20	5,86
Acier	0,50	0,93	1,66	1,48	0,94	1,06	1,88	1,80	1,53
Aluminium	0,09	0,39	0,11	0,16	0,10	0,08	0,32	0,29	0,13
Refus de tri traités à l'UIOM	2,84	2,46	3,52	4,46	4,51	5,07	5,38	4,71	4,33
OM résiduelles traitées à l'UIOM	355,52	344,41	342,53	344,06	309,70	301,40	302,93	307,27	309,24
TOTAL OM	408,25	399,17	402,02	410,10	381,89	370,11	369,73	378,39	384,42

recyclage	valorisation énergétique
-----------	--------------------------

Chaque habitant du Pays de Lunel a recyclé, en 2007 : 70,87 kg d'OM, dont :

- 25,68 kg de verre alors que l'objectif est de 35 kg,
- 25,89 kg de papier alors que l'objectif est de 35 kg,
- 19,3 kg d'emballages alors que l'objectif est de 25 kg.

Globalement, la quantité recyclée par habitant a augmenté de 6,73 % par rapport à 2007.

Si on compare à l'objectif fixé (réalisable), il resterait dans les OM 25,35 kg de matériaux recyclables : 74,6 % de l'objectif est atteint.

Les données sur le gisement des différents matériaux de recyclage indiquées par Eco-Emballage sont les suivantes :

- 40,5 kg/hab.an pour le verre
- 35 kg/hab.an pour le papier
- 38,8 kg/hab.an pour les emballages.

Ce qui représente 114,3 kg/hab.an, soit 30,9 % des OM. En 2008, nous atteignons donc 62 % du gisement.

Le projet de loi du grenelle de l'environnement dans sa partie déchets fixe comme objectif principal pour la France, de diminuer de 15 % les quantités de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération d'ici 2012.

- Réduire de 5 kg/hab.an pendant 5 ans les ordures ménagères résiduelles : soit 335 kg/hab.an en 2013 (la CCPL a déjà atteint cet objectif, hors déchèteries)
- Augmenter le recyclage matière et organique : 35 % des OM en 2012 et 45 % en 2015 (la CCPL est à 18,43% hors déchèteries)
- 2012 : 75 % des déchets d'emballages doivent être triés (la CCPL recycle aujourd'hui 49,7 % du gisement)

Le projet de loi sera examiné à l'assemblée nationale à partir du 9 juin 2009, avec les modifications apportées par le sénat et l'examen des travaux des différentes commissions.

I-5-b Les déchets collectés en déchèteries

Les quantités de déchets collectés en déchèteries sont les suivantes :

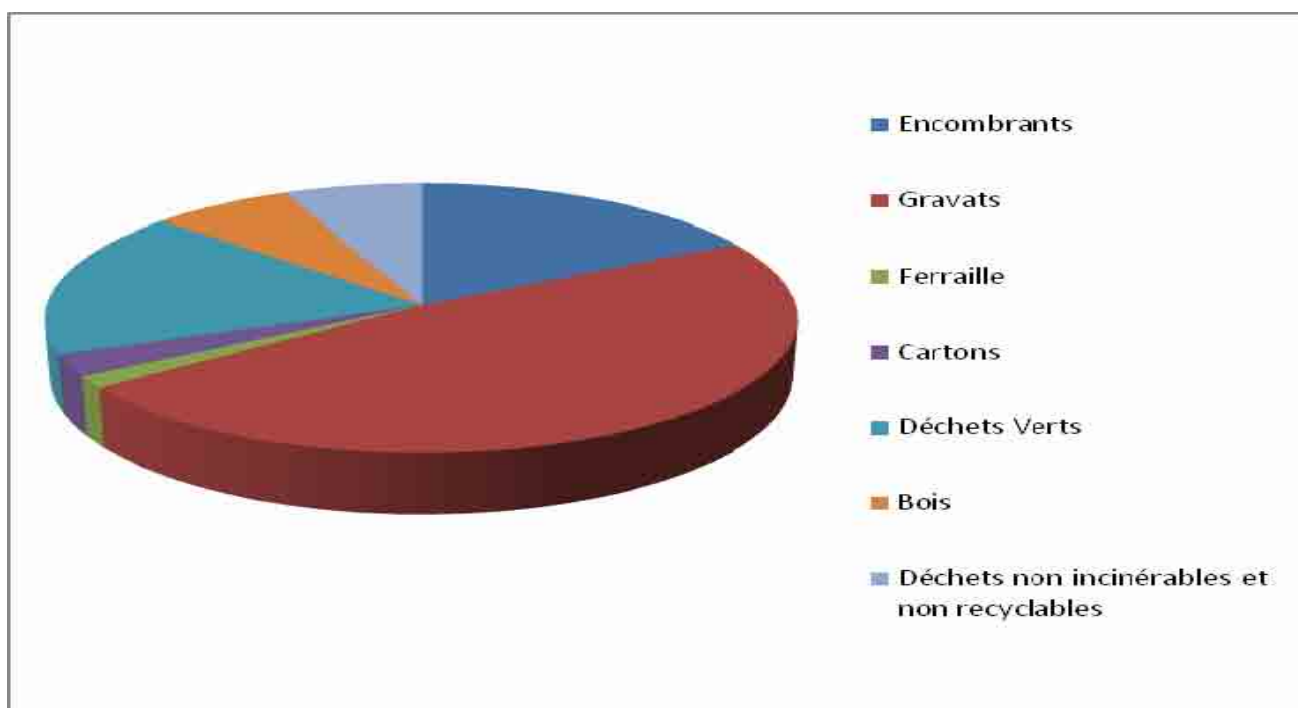
	Déchets ménagers contenant les déchets des professionnels ou déchets assimilés								
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Pneus (déchèteries et garrigue)		6,40	95,00	28,82	10,60	8,62	3,75	0	35,49
Encombrants	4 985,30	5 681,10	6 005,06	6 362,74	6 242,71	4 631,96	3 302,88	3 594,70	3 737,46
Déchets inertes	4 020,00	5 220,00	6 615,00	8 748,00	10 476,00	7 668,00	8 572,50	9 450,00	10 489,50
Ferraille	756,00	859,50	980,45	968,21	729,90	534,04	456,30	412,10	309,46
Cartons	243,00	350,20	509,96	570,12	640,18	690,26	503,92	558,67	597,36
Végétaux	2 800,00	3 799,90	4 882,93	5 240,34	5 194,69	5 225,05	5 328,13	3 643,91	3 832,92
Bois						1 280,21	1 228,35	1 403,38	1 469,10
Déchets non recyclables, non incinérables						311,05	1 499,69	1 850,63	1 432,55
Huile de vidange	21,80	18,00	21,15	23,50	25,80	26,40	17,91	18,90	19,62
Plastiques agricoles	421,00	604,20	351,25	591,08	258,98	87,97	0	24,44	0
Piles et accumulateurs ¹			1,05	1,20	2,10	2,10	3,09	1,194	2,988
Batteries			10,06	8,22	15,46	13,12	22,46	7,15	0
Bidons souillés d'huile de vidange				1,30	2,80	22,20	18,78	24,86	19,87
DMS					6,44				
DEEE					33,72	69,66	76,56	110,13	147,68

¹ Les piles et accumulateurs sont collectés dans les déchèteries, mais aussi dans les mairies et les écoles

Huile de friture ²			0,45	0,90	1,13	0,36	0,68	0,473	0,540
Déchets d'activité de soins ³								0,134	0,402
Cartouches d'encre ⁴						0,06	0,07	0,090	0,12
Total déchèteries	13 247,10	16 539,30	19 472,36	22 544,42	23 640,50	20 571,05	21 035,06	21 100,76	22 095,06

recyclage	stockage	compostage	valorisation énergétique
-----------	----------	------------	--------------------------

La répartition en poids des déchets collectés en déchèteries est la suivante :



Les résultats exprimés en kg/hab.an sont les suivants :

	Déchets ménagers contenant les déchets des professionnels ou déchets assimilés									
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
Pneus (déchèteries et garrigue)		0.15	2.20	0.66	0.23	0,19	0,08	0	0,77	
Encombrants	118.86	133.45	138.97	145.08	138.12	100,79	71,85	78,67	81,33	

² L'huile de friture est collectée en fûts durant les fêtes de village de Lunel et Marsillargues

³ Les déchets d'activité de soins des patients en automédication sont collectés dans les pharmacies du territoire

⁴ Les cartouches d'encre sont collectées dans les mairies et bâtiments de la CCPL

Déchets inertes	95.85	122.62	153.09	199.47	231.78	166,86	186,47	206,82	228,25
Ferraille	18.02	20.19	22.69	22.08	16.15	11,62	9,93	9,02	6,73
Cartons	5.79	8.23	11.80	13.00	14.16	15,02	10,96	12,23	13,00
Végétaux	66.76	89.26	113.00	119.49	114.93	113,70	115,90	79,75	83,40
Bois						27,86	26,72	30,71	31,97
Déchets non recyclables, non incinérables						6,77	32,62	40,50	31,17
Huile de vidange	0.52	0.42	0.49	0.54	0.57	0,57	0,39	0,41	0,43
Plastiques agricoles	10.04	14.19	8.13	13.48	5.73	1,91	0	0,53	0
Piles			0.02	0.03	0.05	0,05	0,07	0,03	0,07
Batteries			0.23	0.19	0.34	0,29	0,49	0,16	0
Bidons souillés d'huile de vidange				0.03	0.06	0,48	0,41	0,54	0,43
DMS					0.14				
DEEE					0.75	1,52	1,67	2,41	3,21
Huile de friture			0.01	0.02	0.02	0,01	0,01	0,01	0,01
Déchets d'activité de soins								0,003	0,009
Cartouches d'encre						0,001	0,002	0,002	0,003
Total déchèteries	315.84	388.51	450.63	514.06	523.04	351.96	457,56	461,81	480,79

recyclage	stockage	compostage	valorisation énergétique
-----------	----------	------------	--------------------------

Comparaison entre 2007 et 2008 :

- Le tonnage global des déchèteries augmente de 4,71 %
- Ceci s'explique par l'augmentation générale des déchets : + 11 % pour les gravats, +3,97 % pour les encombrants, + 6,9 % pour les cartons, + 5,18 % pour les déchets verts, + 4,68 % pour le bois et par contre une baisse de 22,6 % pour le CET II
- Les tonnages de ferraille diminuent encore cette année avec une baisse de 24,90 %. Aucune batteries n'a pu arriver jusqu'à la filière de traitement. Malgré la fermeture de la déchèterie de Saturargues en juin puis la création d'une collecte en porte à porte pour qu'il n'y ait plus de ferraille ni de DEEE en déchèterie, les tonnages ne remontent pas : des filières de récupération parallèles se sont organisées
- Un stock important de pneus de plusieurs années a pu être évacué en 2008, suite à la défaillance du collecteur agréé par ALLIAPUR et la perte de son agrément, nous avons dû assumer le coût d'évacuation de ces pneus.
- Le tonnage des DEEE augmente de 34,1 % avec une partie qui allait auparavant dans la benne à ferraille
- La nouvelle filière pour les DASRI est dans sa première année pleine avec de bons résultats avec une hausse de 200 %.
- **Le taux de 480,79 kg/hab.an est en hausse de 4,11 % par rapport à 2007, mais si on enlève les gravats (essentiellement dus à des activités professionnelles), on retrouve des chiffres corrects soit 252,54 kg/hab.an.**

I-5-c Les résultats globaux

En 2008, **39 761,59 tonnes** de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et traitées par la CCPL, ce qui représente près de **865,21 kg/hab.an**, soit une augmentation de 3 % par rapport à l'année 2007 (essentiellement due aux déchèteries).

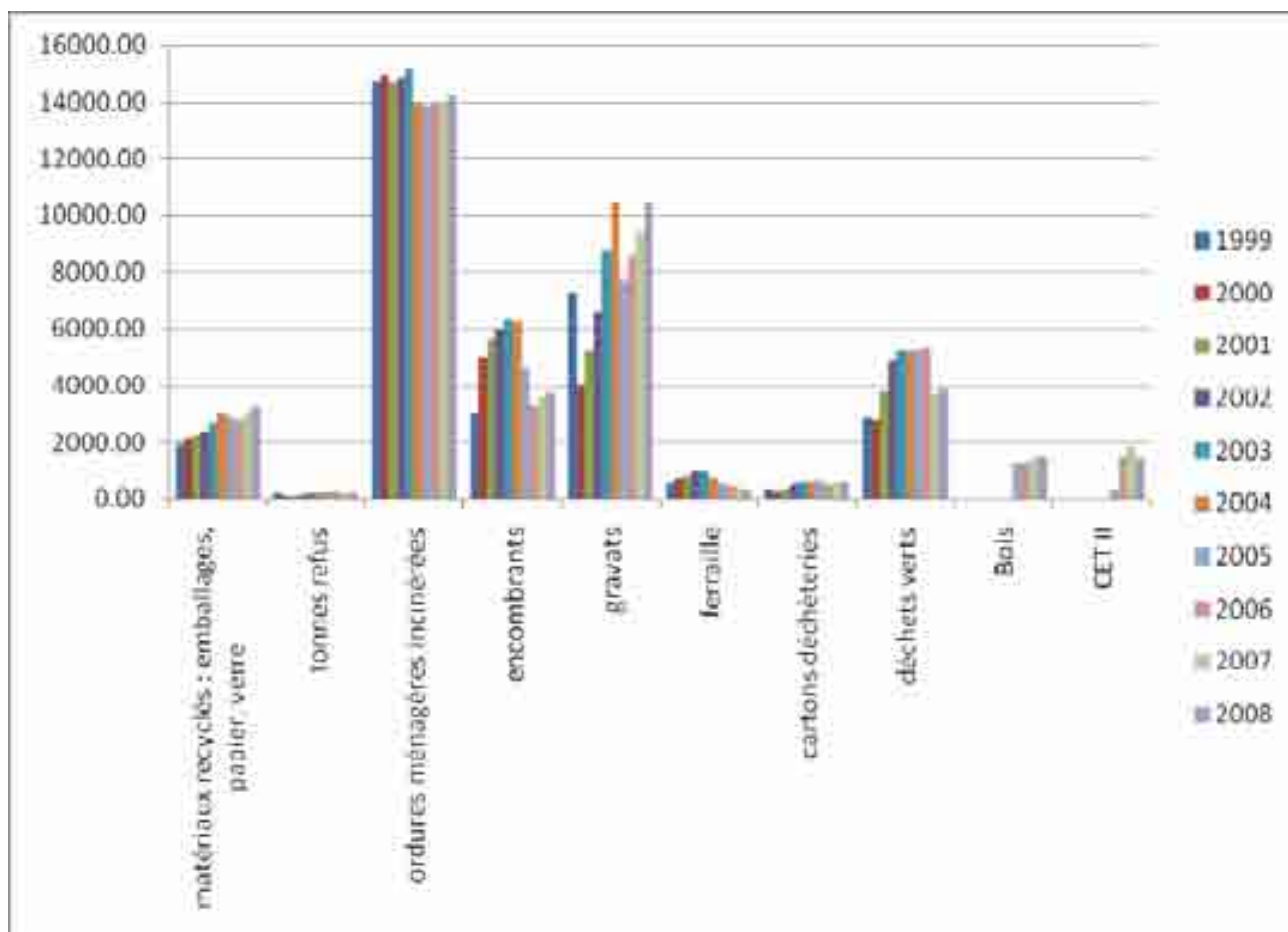
Le tableau suivant présente les résultats globaux cités ci-dessus.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Total OM + déchèteries en tonnes	30 370,00	33 532,50	36 843,72	40 529,82	40 901,20	37 580,05	38 032,34	38 389,59	39 761,59
Total OM + déchèteries en kg/hab.an	724.10	787.68	852.66	924.16	904.93	817,74	827,29	840,20	865,21
Quantité de déchets recyclés	3 512,30	4 040,50	4 271,57	4 839,13	4 739,54	5 602,22	5 114,45	5 551,08	5 782,86
% de déchets recyclés	11,57%	12,05%	11,59%	11,94%	11,59%	14,91%	13,45 %	14,46 %	14,54 %
Quantité de déchets compostés	2 800,00	3 799,90	4 882,93	5 240,34	5 194,69	5 225,05	5 328,13	3 643,91	3 832 792
% de déchets compostés	9,22%	11,33%	13,25%	12,93%	12,70%	13,90 %	14,01 %	9,49 %	9,64 %

Taux de valorisation matière ⁵ en %	20,78	23,38	24,85	24,87	24,29	28,81	27,46	23,95	24,18	Déchèteries
Taux de valorisation énergétique en %	65,98	61,05	57,20	53,55	50,10	49,96	46,06	46,61	45,83	
Taux d'enfouissement en %	13,24	15,57	17,95	21,58	25,61	21,23	26,48	29,44	29,98	

Le graphe suivant permet de visualiser les quantités des déchets principaux et de leur évolution depuis 1999.

⁵ valorisation matière : recyclage + compostage



En ce qui concerne la filière compostage individuel, 288 composteurs ont été distribués en 2008. Au 31 décembre 2008, **3 743 foyers étaient équipés en composteurs**, soit **28,27 % des foyers individuels**, ce qui concernerait **8 683 personnes**. L'enquête compostage réalisée par l'APIEU a permis de mettre à jour le fichier du parc.

Si les 8 683 personnes mettent en moyenne 65 kg, par an, de déchets organiques dans les composteurs, ce sont **564 tonnes d'OM résiduelles** qui ne sont plus à collecter et à traiter, et qui en plus ont permis de produire du compost, qui ne sera pas à acheter.

Pour avoir un chiffre vraiment représentatif, il aurait fallu savoir au point zéro de l'équipement quels étaient les foyers qui pratiquaient déjà le compostage en tas et qui ne mettaient donc pas les ordures ménagères dans le circuit de collecte.

L'objectif était d'atteindre un taux d'équipement de 30 % des foyers pavillonnaires fin 2008, ce qui a été atteint. Le stade suivant est plus difficile, les foyers qui n'ont pas encore été convaincus de s'équiper ont besoin d'autres arguments que ceux présentés jusqu'alors. La mise en place de la Redevance incitative pourra nous aider à développer encore cette filière.

II- INDICATEURS TECHNIQUES

II-1- La collecte des déchets ménagers

II-1-a L'organisation générale de la collecte des OM résiduelles

La fréquence des collectes OM est principalement de 2 fois par semaine (C2).

Jusqu'en fin 2004, seuls les centres villes de Lunel et Marsillargues sont collectés en C6 pour les ordures ménagères, et les centres villes de Saint Just, Saint Nazaire et Lunel-Viel sont collectés en C3.

En début de l'année 2005, les centres villes de Saint Sériès, Saturargues et Valergues ont été ajoutés aux centres villes bénéficiant d'une collecte en C3.

Les collectes sont réalisées dès 4 heures du matin, jusqu'en milieu de matinée pour les plus chargées.

L'organisation de la collecte des OM résiduelles est détaillée dans le tableau suivant :

<i>Communes</i>	<i>L</i>	<i>M</i>	<i>Me</i>	<i>J</i>	<i>V</i>	<i>S</i>
Marsillargues						
Villetelle						
Saussines						
Saint Sériès						
Boisseron						
Saturargues						
CV Saint Sériès						
CV Saturargues						
Vérargues						
Saint Christol						
Lunel Viel						
Valergues						
Saint Just						
Saint Nazaire de Pezan						
CV Saint Just						
CV Saint Nazaire de Pezan						
CV Lunel Viel						
CV Valergues						
Lunel Nord						
Lunel Sud						
CV Lunel						
CV Marsillargues						
Benne supplémentaire						

La benne supplémentaire assure la collecte des zones d'activités de Lunel, des écarts, des grands collectifs de Lunel.

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte avec des bacs individuels de 80 litres pour la majorité. Des bacs plus grands sont placés pour les immeubles collectifs, les entreprises, les campings et les écarts (notamment des 660 litres). Des bacs de 35 ou 50 litres équipent les foyers des centres villes de Lunel et Marsillargues, ainsi que certaines rues étroites des centres de villages.

Au 31 décembre 2008, 2 262 310 litres sont mis à la disposition des usagers (soit + 4,78 %), avec 461 nouvelles dotations de foyers (volumes de 35 à 140 litres)

II-1-b L'organisation générale des collectes sélectives

En porte à porte

➤ Les EMR :

Pour les EMR (flaconnages plastique, cartonnettes, briques alimentaires, cannettes aluminium et boîtes de conserve), la totalité du territoire est équipée soit en bacs à couvercle jaune, soit en sacs jaunes :

- une majorité de bacs de 80 ou de 90 litres pour les maisons individuelles
- quelques bacs de 120 litres nécessaires pour les familles nombreuses
- des bacs de 660 litres fermés et operculés pour les écarts, et les immeubles collectifs dans lesquels des sacs de pré-collecte ont été distribués à chaque foyer afin de les inciter à trier
- des sacs jaunes d'une capacité de 50 litres pour les centres villes de Marsillargues et de Lunel, ainsi que pour quelques maisons de village qui n'ont pas la place pour avoir un bac.

Les bacs et sacs jaunes ont été achetés par la Communauté de Communes ; la maintenance et les dotations sont assurées par le service gestion des déchets.

Au 31 décembre 2008, 1 372 340 litres de bacs jaunes sont mis à la disposition des usagers pour le tri et la collecte des EMR, soit 225 nouvelles dotations en 2008. Et 2 980 foyers sont équipés en sacs jaunes, ou du moins ont été équipés au moins une fois depuis 2004. Les sacs sont délivrés à la demande des usagers au siège de la CCPL. En 2008, il y a eu 2 179 retraits de sacs (jaunes et bleus confondus). 853 foyers sont concernés.

La collecte des sacs et des bacs jaunes est réalisée en C1, son organisation est détaillée ci-dessous :

<i>Communes</i>	<i>L</i>	<i>M</i>	<i>Me</i>	<i>J</i>	<i>V</i>	<i>S</i>
Marsillargues						
Villetelle						
Saussines						
Saint Sériès						
Boisseron						
Saturargues						

Vérargues						
Saint Christol						
Lunel-Viel						
Valergues						
Saint Just						
Saint Nazaire de Pezan						
Lunel NE						
Lunel SE						
Lunel SW						
Lunel NW						
Lunel et Marsillargues CV						
Ecarts	les écarts sont collectés une fois par semaine avec la commune dont ils font partie					

➤ Le papier :

Depuis le mois d'octobre 2003, la collecte du papier en porte à porte est en place.

Les maisons individuelles sont équipées d'une caissettes bleue d'une capacité de 36 ou 42 litres (le modèle du dernier marché de fourniture est en effet de 36 litres) elles sont collectées en C 0,5 (une fois tous les deux semaines).

L'habitat collectif et les écarts sont équipés de bacs à couvercle bleu fermés à clef avec un opercule, d'une capacité de 240 litres ; ils sont collectés soit en C1 soit en C 0,5 selon la vitesse à laquelle ils se remplissent.

Quant aux centres villes de Lunel et de Marsillargues, ils ont été équipés de sacs bleus d'une capacité de 30 litres, collectés en C1.

Au 31 décembre 2008, il y a 13 776 caissettes bleues et 233 bacs bleus de 240 litres en fonctionnement. 3 147 foyers sont équipés en sacs bleus

Ces caissettes, bacs et sacs bleus ont été achetées par la Communauté de Communes et la maintenance est assurée par le service gestion des déchets.

L'organisation de la collecte du papier est détaillée ci-dessous :

<i>Communes</i>	<i>L</i>	<i>M</i>	<i>Me</i>	<i>J</i>	<i>V</i>	<i>S</i>
Marsillargues						
Villetelle						
Saussines						
Saint Sériès						
Boisseron						
Saturargues						
Vérargues						
Saint Christol						
Lunel-Viel						
Valergues						
Saint Just						

Saint Nazaire de Pezan						
Lunel NE						
Lunel SE						
Lunel SW						
Lunel NW						
Lunel et Marsillargues CV						
Ecarts	les écarts sont collectés avec la commune dont ils font partie					

- Maintenance et gestion des parcs de bacs et sacs jaunes et bleus, et des caissettes bleues

En 2008, le service gestion des déchets, a réalisé 540 livraisons et 536 actions de maintenance, soit 4,7 actions par jour ouvré. 2 179 personnes ont été reçues au siège et alimentées en sacs jaunes et bleus (853 foyers concernés qui ont pu venir à plusieurs reprises)

En apport volontaire

- Le verre

Depuis la généralisation de la collecte en porte à porte du papier et des emballages recyclables, seules restent les colonnes d'apport volontaire pour le verre.

Le taux d'équipement est conforme aux préconisations d'Eco-Emballages afin d'obtenir de bon résultats de collecte. Seuls les centres villes de Lunel et Marsillargues sont sous-équipés pour des raisons techniques en fonction du type de colonnes actuelles.

au 31 décembre 2006	colonnes verre	Nbre hab / colonne
St Christol	10	136
Vérargues	6	112
Lunel Viel	18	196
St Nazaire de Pezan	5	112
Boisseron	6	224
Saussines	4	221
St Sériès	5	167
Saturargues	10	82
Villetelle	3	435
Marsillargues	24	244
St Just	14	191
Valergues	10	196
Lunel	66	367
Déchèteries	7	
Campings	6	
TOTAL	194	237

Le parc de colonnes à verre en place est propriété de la Communauté.

Bilan des actions de maintenance du parc de colonnes à verre

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
remplacement de colonne brûlée	8	3	-	1	2	1	2

remplacement d'une vieille colonne⁶	2	3	-	-	-	-	1
remplacement d'une colonne cassée	-	5	2	-	5	2	2
Retrait de colonne	-	-	-	16	2	1	3
nouvelle colonne installée	-	2	7	1	-	-	9

Au 31 décembre 2008, il reste 2 colonnes verre neuves ou parfaitement réutilisables en stock (dont 1 doit être remise à son emplacement initial).

➤ Les DASRI

La filière des DASRI (Déchets d'activité de soins à risque infectieux) est en place depuis le 1^{er} juillet 2007.

Dans le cadre du plan départemental d'élimination des déchets, le Conseil général de l'Hérault veut encourager les EPCI à mettre cette collecte en place pour les patients en automédication. Le but étant d'écarter ce type de déchets des filières classiques d'élimination telle que celle des ordures ménagères.

La Communauté de Communes du Pays de Lunel est donc pilote pour le département.

Il s'agit donc de distribuer des boîtes homologuées pour ces déchets au niveau des pharmacies et organiser la collecte de ces boîtes dans le cadre de la réglementation.

Une convention entre la collectivité et les pharmacies a été rédigée dans le cadre d'un groupe de travail et servira pour tous les EPCI qui souhaiteront s'engager dans cette démarche.

Bilan : 13 pharmacies du territoire sur 14 ont signé la convention

714 boîtes ont été distribuées.

571 boîtes ont été retournées dans les officines (dont 75 non fournies par la CCPL), pour un poids de 401,6 kg : correspondant à 62 % des objectifs.

En effet, selon les ratios nationaux, la CCPL a 3 % des administrés concernés, soit 1350.

60% d'entre eux se soignent à domicile (810 personnes) et 20 % de ces personnes se piquent 4 fois par jour, soit un potentiel de 162 personnes avec une moyenne de 4 kg/hab.an et un poids potentiel annuel de 648 kg

En déchèteries

La communauté de communes est équipée de 3 déchèteries, soit une déchèterie pour 15 230 habitants.

Elles sont situées de manière à ce que chaque usager soit à moins de 10 minutes de l'un des 3 sites.

☞ La localisation des 3 déchèteries :

- Saturargues : sur le rond point de l'échangeur A9
- Marsillargues : chemin des prés
- Lunel : chemin du Fesc

⁶ les vieilles colonnes sont des colonnes qui appartenaient aux mairies et qui ont été reprises par la CCPL

☞ Les horaires :

Les 3 déchèteries sont fermées les jours fériés.

- Déchèterie de Lunel, fermée le dimanche
 - Du 02 mai au 30 septembre :
mardi au samedi 9h00-12h00 et 14h30-18h30
 - Du 1^{er} octobre au 30 avril :
mardi au samedi 9h00-12h00 et 13h30-17h30

- Déchèterie de Marsillargues, fermée le jeudi et le dimanche
 - Du 02 mai au 30 septembre :
lundi au samedi 9h00-12h00 et 14h30-18h30
 - Du 1^{er} octobre au 30 avril :
lundi au samedi 9h00-12h00 et 13h30-17h30

- Déchèterie de Saturargues, fermée le dimanche
 - Toute l'année
Lundi au vendredi 7h30-12h00 et 13h30-17h30
Samedi 9h00-12h00 et 13h30-17h30

☞ Les déchets qui peuvent y être déposés :

- Emballages en verre
- papier / carton
- ferraille et batteries (jusqu'en juin 2008, puis collectées en porte à porte par la Régie d'emplois et de services sur appel et rendez-vous)
- encombrants
- piles et accumulateurs
- plastiques agricoles (uniquement à Marsillargues)
- huile de vidange et bidons souillés
- déchets inertes
- végétaux
- bois
- déchets non recyclables et non incinérables : tel que le placoplâtre par exemple
- pneus
- DMS
- DEEE (jusqu'en juin 2008, puis collectés par la Régie)

☞ Les déchets qui y sont refusés :

- les OM résiduelles qui ne sont pas du carton, du papier ou du verre d'emballage
- les cadavres d'animaux
- les DIS
- les déchets explosifs, radioactifs ou amiantés

☞ Les particuliers peuvent accéder à la déchèterie grâce à une carte d'accès gratuite, remise dans les mairies ou la Communauté de Communes pour Lunel, sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du ou des véhicules concernés.

Des autorisations temporaires sont données à titre exceptionnel lors de prêt de véhicules ou de location. Elles ne sont délivrées que par la Communauté de Communes.

Les dépôts réalisés avec un véhicule de type professionnels (camion plateau, fourgon...) font l'objet d'autorisations spéciales, impliquant une facturation par la suite, selon les tarifs appliqués aux professionnels.

En 2008, 56 autorisations payantes, 76 autorisations gratuites et 459 cartes d'accès en déchèteries uniquement pour la commune de Lunel

☞ Un "point vert" a été aménagé sur la commune de Valergues, il est ouvert de 8h à 12h les mercredis et samedis. Seuls les déchets verts peuvent y être déposés. Le gardiennage est assuré par un employé communal (les professionnels n'y ont pas accès).

☞ Les habitants de la commune de Saussines doivent se présenter à la déchèterie de Sommières (Communauté de Communes du Pays de Sommières). Une convention a été signée : la Communauté de communes du Pays de Lunel verse une contribution financière à la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

☞ L'évolution du nombre annuel de visites des particuliers est le suivant :

nombre de visites	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Marsillargues	18 686	18 564	23 374	18 265	12 636	18 943	17 706	16 041
Lunel	37 370	35 183	40 436	40 889	44 860	40 231	54 096	52 223
Saturargues	36 441	41 138	42 993	50 674	39 575	34 556	40 439	36 284
Total	92 497	94 885	106 803	109 828	97 071	93 730	112 241	104 548

La fréquentation des particuliers en déchèterie a baissé de 6,85 % (beaucoup plus que les tonnages).

Les moyennes journalières (hors professionnels) sont de :

- 63 passages par jour pour 1 gardien à Marsillargues
- 172 passages par jour pour 2 gardiens à Lunel
- 131 passages par jour pour 2 gardiens à Saturargues

La déchèterie de Saturargues a fermé du 9 juin au 7 juillet pour des raisons de sécurité : des aménagements ont été réalisés afin de faciliter le travail des gardiens. Ceci explique en partie la baisse de fréquentation, même si les deux autres déchèteries ont perdu également des visiteurs : peut-être cela est dû au fait que la ferraille et les DEEE ne sont plus acceptés depuis le 7 juillet.

☞ Apports des mairies en déchèterie :

Communes	Apports en m ³
Lunel (ST + Nicollin + Régie)	3 733,7
Lunel-Viel	867
Marsillargues	1 239,2
Saint Just	201
Saint Nazaire de Pezan	83,6

Saussines	0
Valergues	138,5
Vérargues	190,5
Boisseron	221
Saint Sériès	46
Saturargues	5200
Saint Christol	462,8
Villetelle	68
TOTAL	7 773,3

Ce volume représente 6,6 % des volumes globaux évacués des déchèteries, soit 22,5 % de moins qu'en 2007.

Toutes les communes ont globalement diminué leurs apports (sauf Valergues et Vérargues) avec la baisse la plus importante pour Lunel Viel (-45,7 %) liée à un changement dans la fréquence de la collecte des encombrants en porte à porte.

II-2- La collecte des déchets non ménagers

Ces déchets sont collectés :

- lors de la collecte des ordures ménagères résiduelles, des EMR et du papier
- par la Régie d'emploi et de service du Pays de Lunel : ce sont les cartons et cagettes des professionnels du centre ville de Lunel qui sont collectés en porte à porte. Ils rejoignent ensuite les apports en déchèteries, résultats ci-dessous :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
poids cartons collectés en tonnes	180,96	314,20	289,52	388,78	313,22	61,6	58,18	71,92

- Lors des fêtes votives :
 - le verre des cafetiers et des bodégas est collecté en porte à porte lors des fêtes.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Tonnes de verre collectées	6,6	15	13,50	13,58	14,06	12,2	12,38	13,2

- Les huiles de fritures des bodégas sont récupérées dans des fûts pendant les fêtes des communes, afin d'être collectées et traitées par une entreprise agréée. En 2008, le service a été proposé à toutes les communes (jusqu'ici seules les communes de Lunel et Marsillargues étaient équipées). Ce sont 540 kg d'huiles de friture qui ont été récupérées en évitant ainsi le rejet dans les eaux usées et leur traitement, soit 14 % de plus qu'en 2007. Toutes les communes n'ont pas encore intégré cette collecte dans leurs habitudes : Lunel Viel, Villetelle, Boisseron, Vérargues et Valergues se sont organisés pour récupérer les huiles de friture cette année.

- Dans les déchèteries :

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'accès des professionnels en déchèterie est devenu payant.

Les tarifs dépendent du type de matériau déposé et du volume estimé :

Matériau	Tarif au m ³
Gravats	12 €
Encombrants	12 €
Bois	10 €
Plastiques agricoles	8 €
Déchets non incinérables et non recyclables	20 €
Végétaux	9 € en déchèterie et 5 € au site de broyage
Forfait volume inférieur à 0,5 m ³	5 €

Il est à noter que le tarif des plastiques agricoles est passé de 32 € à 8 € le m³ afin de tenir compte des nouvelles conditions d'évacuation, et ce à partir du 1^{er} mai 2007.

Les professionnels ont du signer un contrat afin de pouvoir accéder aux déchèteries. Celui-ci précise notamment le règlement des déchèteries et le mode de recouvrement des paiements. Chaque professionnel obtient en échange une carte individualisée et numérotée afin que le gardien puisse attribuer chaque dépôt à une entreprise. La facturation est déclenchée de façon mensuelle ou dès que le montant de 20 € est atteint, soit postérieurement au dépôt.

La franchise de 5 m³ gratuits accordée en 2006, n'a pas été reconduite.

Bilan :

619 entreprises ont un contrat au 31 décembre 2008 dont 6 administrations, 33 agriculteurs, 173 commerçants, 395 artisans, 3 associations (non caritatives) et 9 salariés rémunérés en chèque emploi service, soit 47 contrats de plus qu'en 2006.

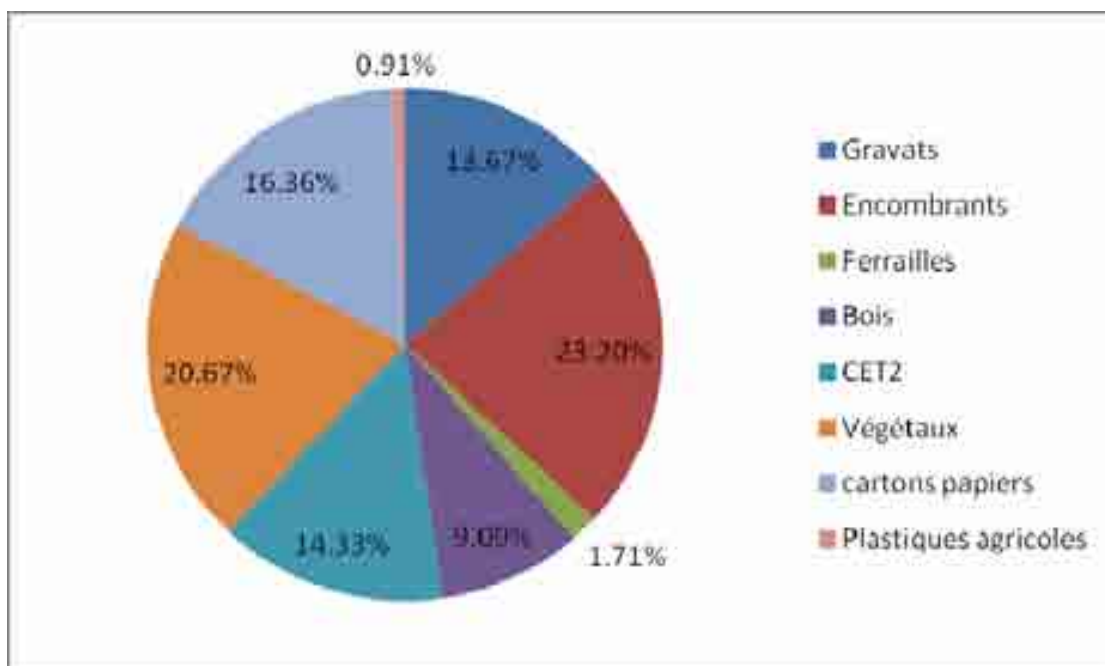
Selon les données retournées par les gardiens permettant de facturer les professionnels, ce sont 5 846 m³ qui ont été déposés, soit 4,85 % des volumes entrants en déchèterie.

Il est très difficile pour les gardiens d'estimer les volumes déposés. Une pesée à l'aide d'un pont bascule aurait été plus adaptée, mais l'investissement aurait été très important alors que cette procédure est temporaire et en attente de la mise en place d'une déchèterie dédiée aux professionnels et développée par une entreprise privée.

La mise en place de l'accès payant permet de respecter la loi, mais aussi de favoriser l'initiative privée qui nous permettrait ne plus avoir à gérer les déchets des professionnels.

Le montant titré, correspondant aux mois de décembre 2007 à novembre 2008, est de **59 198,75 € (soit 22,9 % de moins qu'en 2007)**. Le taux d'impayés 2008 a été ramené à 2,89 % (valeur au 29 mai 2009) après avoir pratiqué un certain nombre d'interdictions d'accès et l'intervention de la perception. Le taux d'impayé de 2007 est à la même date de 1,98 % et le taux de 2006 et de 2,64 %.

Les graphes suivants présentent la proportion en volume des apports des professionnels en déchèteries en 2008.



C'est le service déchets qui assure la saisie de tous les bons de dépôt dans le logiciel de facturation, l'émission des factures, ainsi que le recouvrement des paiements par le biais d'une régie de recettes.

1 125 factures ont été émises de décembre 2007 à novembre 2008.

II-3- Les tonnages enlevés et leur évolution*II-3-a Collecte en porte à porte*

type	Tonnage 2000	Tonnage 2001	Tonnage 2002	Tonnage 2003	Tonnage 2004	Tonnage 2005	Tonnage 2006	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Evolution 2007-2008
collecte des OM résiduelles	14 911	14 662	14 801	15 089	13 998	13 851	13 926	14 039	14 211	+1,22 %
collecte sélective des EMR *	9	488	808	918,6	1 024	1 038,5	1 028,94	1 085,34	1 181,46	+8,86 %
collecte sélective du papier	-	-	-	184,62	1 021	1 027,01	1 015,98	1 072,40	1 090,56	+1,69 %
total	14 920	15 150	15 609	16 192	16 043	15 917	15 971	16 197	16 483	+1,76 %
Soit en kg/hab.an	355,7	355,9	361,3	369,2	355	346,3	347,4	354,5	358,67	

* Refus compris

II-3-b Collecte en apport volontaire

type	Tonnage 2000	Tonnage 2001	Tonnage 2002	Tonnage 2003	Tonnage 2004	Tonnage 2005	Tonnage 2006	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Evolution 2007-2008
conteneur verre	876	993	1 095	1 108	1 165	1 113,5	1 151	1 123,28	1 180	+5,05 %
conteneur papier	715	631	608	643,51	54	-	-	-	-	
conteneur emballages	600	219	78	46,18	0	-	-	-	-	
total	2 191	1 843	1 781	1 798	1 219	1 113,5	1 151	1 123,28	1 180	+5,05 %
Soit en kg/hab.an	52,2	43,3	41,22	41	27	24,2	25	24,6	25,68	

Ci-dessous se trouve le détail de la collecte sélective du verre commune par commune. Les apports des colonnes de déchèteries sont comptabilisés et reportés sur les communes concernées.

classement 2008		Kg/hab.an 2002	Kg/hab.an 2003	Kg/hab.an 2004	Kg/hab.an 2005	Kg/hab.an 2006	Kg/hab.an 2007	Kg/hab.an 2008
1	Saturargues	37.4	45.48	35.13	35,22	33,16	49,27	52,99
2	Vérargues	40.51	40.28	38.57	38,36	38,78	41,87	49
3	Saint Sériès	39.02	43.14	38.04	36,66	32,78	32,89	41,68
4	Saint Christol	38.89	43.9	39.59	36,78	35,40	38,27	41,43
5	Saint Nazaire de Pezan	27.83	29.36	27.59	28,25	28,31	32,24	40,27
6	Boisseron	34.34	39.84	34.3	29,33	34,54	35,54	36,03

7	Saussines	29.04	36.32	35.31	28,75	31,53	32,16	33,40
8	Villetelle	35.79	38.47	29.91	32,25	31,53	30,60	31,72
9	Marsillargues	28.9	33.06	28.64	28,51	26,22	30,45	30,24
10	Saint Just	26.38	27.66	29.69	26,96	23,59	32,21	30,22
11	Valergues	26.9	23.2	26.74	24,4	25,67	26,88	28,21
12	Lunel-Viel	26.85	24.35	27.98	25,72	28,31	30,27	26,42
13	Lunel	17.93	18.28	19.1	18,58	19,14	18,50	18,02

Le tonnage récupéré sur les 4 campings est 16,4 tonnes (soit +15,6 % qu'en 2007).

II-3-c Les déchèteries

type	Tonnage 2001	Tonnage 2002	Tonnage 2003	Tonnage 2004	Tonnage 2005	Tonnage 2006	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Evolution 2007-2008
encombrants	5 681	6 005	6 363	6 243	4 632	3 303	3 595	3 737	+3,95 %
déchets inertes	5 220	6 615	8 748	10 476	7 668	8 572	9 450	10 489	+9,9 %
ferraille	860	980	968	730	534	456	412	309	-25 %
cartons	350	510	570	640	690	504	559	597	+6,8 %
végétaux ⁷	3 800	4 883	5 240	5 195	5 225	5 328	3 644	3 833	+5,19 %
Bois	10	10	10	10	1 280	1 228	1 403	1 469	+4,7 %
Déchets non recyclables non incinérables	10	10	10	10	311	1 499	1 851	1 433	-22,6 %
huile de vidange	18	21	23	26	26	18	19	19,6	+3,16 %
Batteries	⁸	10,06	8,22	15,46	13,12	22,46	7,15	0	
Pneus	6,4	95	29	10,60	8,62	3,75	0	35,49	
Plastiques agricoles	604	351	591	259	88	0	24,44	0	
pires et accumulateurs		1.05	1,2	2,1	2,1	3,09	1,19	2,988	+151 %
DEEE				33,7	69,7	76,6	110,13	147,68	+34,1 %
bidons souillés d'huile de vidange			1,3	2,8	22,2	18,78	24,86	19,87	-20,1 %
DMS				6,4					
Total	16 539	19 472	22 544	23 640	20 571	21 035	21 101	22 095	+4,7 %
soit en kg/hab.an	388,5	450,6	514	523	448	458	462	481	

Le nombre de bennes de déchèteries évacuées pour l'année 2008 pour certains matériaux est présenté dans le tableau suivant :

		volume des bennes
--	--	-------------------

⁷ végétaux de la CCPL uniquement

Cartons	460	30 m ³
Encombrants	1284	30 m ³
Ferrailles	104	30 m ³
Déchets inertes recyclables	33	10 m ³
Déchets inertes non recyclables	743	10 m ³
Végétaux	1231	30 m ³
Point vert de Valergues	102	20 m ³
Verre	3	10 m ³
Bois	457	30 m ³
Emmaüs	3	30 m ³ Fermée
CET II direct	182	30 m ³
CET II site de broyage	119	10 m ³
	4721	

Le nombre de rotations de bennes a baissé de 1,8 % par rapport à l'année précédente. L'année 2009 devrait accentuer cette tendance avec l'acquisition d'un compacteur de bennes de déchèteries en fonction dès le début de l'année. La CCPL devrait pouvoir baisser le nombre de rotation de 30 %.

Il est à noter que le point vert de Valergues a cette année, une hausse de 385 % du nombre de rotation de bennes de déchets verts : ce chiffre s'explique assurément par une fréquentation de professionnels non autorisée, qui profite du non gardiennage du site pour vider leur chargement gratuitement.

II-4- Le traitement des déchets ménagers et assimilés

II-4-a Les filières de traitement (au 31 décembre 2008)

Selon les matériaux, plusieurs filières se succèdent.

Matériau	premières filières		deuxièmes filières
	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Mode de traitement	
OM résiduelles et encombrants	UIOM Ocréal 34400 Lunel Viel contrat avec le SMEPE	-incinération avec production d'électricité -les encombrants sont broyés avant d'être incinérés	-ferrailles : recyclage – SOLAC à Fos sur Mer (13) -mâchefers : maturation – plateforme de Vedène (84) puis utilisation en sous couche routière -cendres et boues : stockage en CET I à Bellegarde (30)
EMR	Centre de tri de Delta Recyclage 34130 Lansargues	tri et mise en balles	-refus de tri : traitement UIOM Ocréal -les sites de recyclage des matériaux soutenus par Eco Emballages dans le cadre de la reprise garantie : <ul style="list-style-type: none"> • plastiques → PAPREC (44 700 Orvault) • cartons → COVED (95 815 Argenteuil) • briques → COVED (95 815 Argenteuil) • aluminium → COVED (95 815 Argenteuil) • acier → COVED (95 815 Argenteuil)
papier / journaux / magazines	Centre de tri de Delta Recyclage 34130 Lansargues	tri	-recyclage : papeteries Etienne (13000 Arles)
verre	Verrerie du Languedoc 30310 Vergèze	tri et recyclage	
déchets inertes	LRM 34403 Lunel	stockage	
ferraille	GDE	Regroupement et broyage	-recyclage en aciéries : Fonderies françaises (ASCO) ou fonderies

	30 620 Aubord		espagnoles (FRAGNOR / CELSA)
cartons (déchèteries)	Centre de tri Delta Recyclage 34130 Lansargues	tri	-recyclage : soit filière Eco Emballages (COVED Argenteuil), soit filière professionnelles (autres papeteries)
végétaux	Site de broyage Services techniques de la Communauté de Communes 34590 Marsillargues	broyage	-le broyat a été évacué par différents prestataire et sur plusieurs sites, avec cependant le même traitement : le compostage ; le détail est présenté ci-dessous
plastiques agricoles	SOPAVE 12110 Viviez	recyclage	
batteries		collecte et regroupement	-transfert sur le site de la Société de traitement chimique des métaux de Bazoches les Gallerandes (45) pour subir traitement adéquat : broyage, puis neutralisation des acides et séparation des différents composants pour être recyclés à 90%
Piles et accumulateurs	ACORR Environnement 33610 Cestas	collecte et regroupement	- transfert sur un centre de tri, puis selon leur nature, les piles et accumulateurs rejoignent différents sites pour que les métaux qu'ils contiennent soient recyclés contrat avec COREPILE 75016 Paris
pneus	filiale ALIAPUR, dont le collecteur est SMN Montpellier	collecte et regroupement	-incinération en cimenteries en tant que combustible
Cartouches d'encre	PRO-XL 34 055 Montpellier	collecte et regroupement	-la société INNOTECH revalorise les cartouches d'encre usagées en les remettant en état (en changeant les pièces d'usure) et en refaisant des produits équivalents aux produits neufs.
huile de vidange	CHIMIREC SOCODELI 30 300 Beaucaire	collecte et regroupement	-huile de vidange : incinération en cimenterie en tant que combustible
Bois	Sud Broyage 30 900 Nîmes	Tri et broyage	-transfert en Italie pour recyclage en panneaux de particules
Déchets non recyclables	SMN Montpellier Sous-Traitant	Regroupement	-enfouissement en CET II :

non incinérables	Sud Broyage Recyclage		
DEEE	Filière ECOLOGIC dont le collecteur est Varray Parisi	tri, démantèlement, broyage	-une fois séparés, les différents matériaux (cartes électroniques, métaux ferreux et non ferreux, plastiques...) sont dirigés vers des filières de recyclage ou de traitement adéquat
DMS	CHIMIREC SOCODELI 30 300 Beaucaire	collecte et regroupement	-selon la nature, les différents déchets sont orientés vers différentes filières (recyclage, incinération avec récupération d'énergie, neutralisation, prétraitement)
DASRI	CODEM 34 000 Montpellier	Collecte, regroupement	Incinération dans un incinérateur agréé (Nîmes) pour ce type de déchets

Détail des apports en végétaux :

Entreprises ou autre	Tonnages
Plateforme CEVAL (Alès)	3 272,92
CIVAM Gard	560
	3 832,92

II-4-b Le site de broyage de la CCPL

Le site de broyage des végétaux de la CCPL se situe sur le site des services techniques de la communauté, route du Pont de Lunel, à Marsillargues.

Ce site est géré en régie directe avec du personnel de la communauté.

La communauté de communes du Pays de Lunel possède un broyeur en fonctionnement.

Les caractéristiques du broyeur le plus récent sont les suivantes :

- broyeur de la marque Willibald de chez Hantsh
- type MZA 2500
- 270 CV
- année 2001.

II-4-d La décharge brute de Marsillargues

Le suivi du site s'est mis en place selon l'Arrêté Préfectoral complémentaire n°99-I-1729, du 29 juin 1999.

Un rapport pour l'année 2007 a été réalisé et approuvé en conseil de Communauté du 30 avril 2009.

Pour toute information, se reporter à ce rapport.

II-4-e Les composteurs individuels

L'opération compostage individuel a commencé en juin 1999, elle s'est poursuivie depuis.

Au 31 décembre 2008, le bilan est le suivant :

Nombre de foyers équipés d'un composteur
--

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Total	% foyers pavill équipés
Boisseron	38	15	40	8	4	6	9	7	66	16	209 (22)	40,35
Lunel	408	191	259	70	70	30	106	90	369	135	1 728 (113)	29,94
Lunel-Viel	61	37	45	15	5	2	19	20	53	25	282 (21)	20,94
Marsillargues	89	38	80	14	6	12	20	20	59	26	364 (16)	22,86
Saturargues	29	5	27	2	4	1	5	8	13	3	97 (9)	31,49
Saussines	29	11	36	1	3	2	4	3	20	8	117 (11)	35,35
St Christol	42	16	30	14	6	2	7	7	29	17	170 (19)	34
St Just	48	23	53	16	5	2	15	11	27	24	224 (10)	23,41
St Nazaire	19	5	9	6	2	4	0	1	8	6	60 (5)	28,44
St Sériès	24	8	34	0	-1	0	11	10	22	5	113 (19)	36,81
Valergues	51	9	28	11	1	3	13	13	44	11	184 (25)	25,77
Vérargues	14	8	18	2	1	0	5	3	3	1	55 (10)	29,89
Villetelle	37	15	28	3	1	8	7	8	22	11	140 (16)	27,94
total	889	381	687	162	107	72	221	201	735	288	3 743 (296)	28,27

Au 31 décembre 2008 : 3 743 foyers sont équipés sur le territoire de la Communauté de Communes, concernant une population estimée à 8 683 personnes.

(296) nombre de composteurs donnés depuis 1999 à des foyers qui en avait déjà un.

L'objectif 2008 d'atteindre 30% des foyers pavillonnaires équipés en fin d'année est atteint en 2008 par 5 communes et 8 communes sont entre 20 et 30 %.

II-5- Les actions de communication

OPERATION	PERIODE	OBSERVATION
-----------	---------	-------------

COMPOSTAGE INDIVIDUEL		
4 réunions de remise		5 mars ; 30 mai ; 4 juillet et le 3 octobre
Autocollant Margueritte	mars	Cette autocollant est donné avec le kit compostage et distribué aux enfants dans les écoles lors des animations pédagogiques.
Chemise Kit info compostage	février	Cette chemise permet de glisser à l'intérieur les fiches pratiques qui sont envoyés régulièrement aux détenteurs de composteurs.
ANIMATIONS SCOLAIRES	toute l'année	Le programme d'éducation à l'environnement 2007/2008 a permis à 1 100 enfants et 47 classes d'être sensibilisé aux thématiques environnementales. Au total, ce sont ainsi 105 demi-journées qui ont été animées par l'APIEU, Papier Patouille et Planète Sciences les petits débrouillards et sélectionnés après le lancement d'un marché à procédure adaptée.
SENSIBILISATION AU TRI		
Autocollant bac de tri	juillet	Rédition des autocollants portant le logo de la CCPL
Autocollant bac de tri	juillet	Rédition des autocollants pour noter l'adresse
Autocollant bac de tri	juillet	autocollant rappelant les consignes de tri
Calendrier de collecte	mai	Comme chaque année, la Communauté de Communes distribue à toute la population, un petit calendrier de rappel des dates de collecte des différents bacs dont disposent les habitants pour trier.
DASRI		
Autocollant		Autocollant annonçant les dates de collecte
DECHETERIES		
Cartes déchèteries particuliers	juillet	
Carnet DIB	avril	Dépôt des professionnels
Bordereau suivi des bennes	avril	Rédition des bordereaux de suivi des bennes
NUMERO VERT	toute l'année	2 109 directement traités par le service déchets

III - LES INDICATEURS FINANCIERS⁸

III-1-Montant annuel global des dépenses et des recettes du service, comparaison 2007/2008

III-1-a Les dépenses et recettes de fonctionnement en €TTC

Ci-dessous les dépenses de fonctionnement :

collecte OM résiduelles	marché de collecte	1 262 255,76	lavages des bacs gris de 660 litres	12391,94
	marché de location maintenance des bacs	92 409,66	charges de personnel	30 732,83
	fonctionnement	31 560,90	Achat bacs 120 litres	350
traitement OM résiduelles	traitement UIOM	1 390 567,11	participation SMEPE OM	98 161,66

sous total OM résiduelles
2 918 429,86

décharge ou CET II				
---------------------------	--	--	--	--

sous total décharge
23 697,90

collecte/tri des EMR et du papier	marché de collecte en porte à porte des EMR et du papier	999 778,63	lavages des bacs jaunes de 660 litres	
	tri des EMR et du papier	316 212,69	versement à la ligue contre le cancer	4 000,65
	collecte verre en apport volontaire	47 377,40	fonctionnement	2 751,86
	Achat bacs jaunes + sacs+ caissettes + boîtes DASRI	58 441,95	Refus de tri	19 341,29
	Collecte traitement DASRI	1 008,50		

sous total collectes sélectives
1 448 912,97

compostage	marché d'évacuation et de compostage du broyat	48 283,86	fonctionnement	2 665,05
	entretien matériel	52 938,26	Convention CIVAM	4 200
	personnel	51 750,88	Achat composteurs + lombri	17 809,07
	Prestation de broyage	4 784		

sous total compostage
182 431,12

déchèteries	marché de rotations des bennes	293 036,50	UIOM encombrants	365 601,66
	marché de tri des cartons	27 099,23	Convention Emmaüs	1 102,68
	marchés de collecte et de traitement des DMS	34 359,26	fonctionnement	27 959,15

⁸ Indicateurs financiers issus du Compte Administratif 2008

marché de collecte de la ferraille et des DEEE	45 321		convention pour l'accès des habitants de Saussines à la déchèteries de la CCPS ⁹	9 097,74
marchés de traitement des déchets inertes	56 075,30		personnel déchèteries	211 264,83
marché de traitement du bois	83 465,20		participation SMEPE encombrants	25 811,14
Marché de traitement des déchets non recyclables et non incinérables	205 370,86		Marché nettoyage déchèteries	47 723,40

sous total déchèteries	1 433 287,95
------------------------	---------------------

déchets des professionnels	marché de collecte des cartons	71 335,46		collecte huile de friture	586,04
	fonctionnement	1 380,02			

sous total déchets professionnels	73 301,52
-----------------------------------	------------------

communication				prestations	26 729,49
----------------------	--	--	--	-------------	-----------

fonctionnement du service environnement gestion des déchets	Evacuations pneus	7 196,75		fonctionnement	13 304,71
	Evacuation épaves	223,52		personnel	151 007,70

sous total fonctionnement service	171 732,68
-----------------------------------	-------------------

total dépenses de fonctionnement	6 278 523,49
---	---------------------

Ci-dessous les recettes de fonctionnement :

	recettes de fonctionnement		sous total
collecte OM résiduelles	remboursement de rémunération (congs, maladies)	36 333,85	
	pénalités appliquées au prestataire de service	22 202,12	58 536,07

décharge ou CET II		
---------------------------	--	--

collecte/tri des EMR et du papier	subvention Eco Emballages	318 532,79	
	recette verre	26 132,80	
	recette acier	5 691,16	
	recette cartonnettes	61 776,82	
	recette aluminium	5 842,20	
	recette briques	164,62	
	recette papier	94 654,15	
	recette flacons plastiques	35 096,30	
	subvention Conseil Général	6 980	
pénalités prestataire	75	554 945,84	

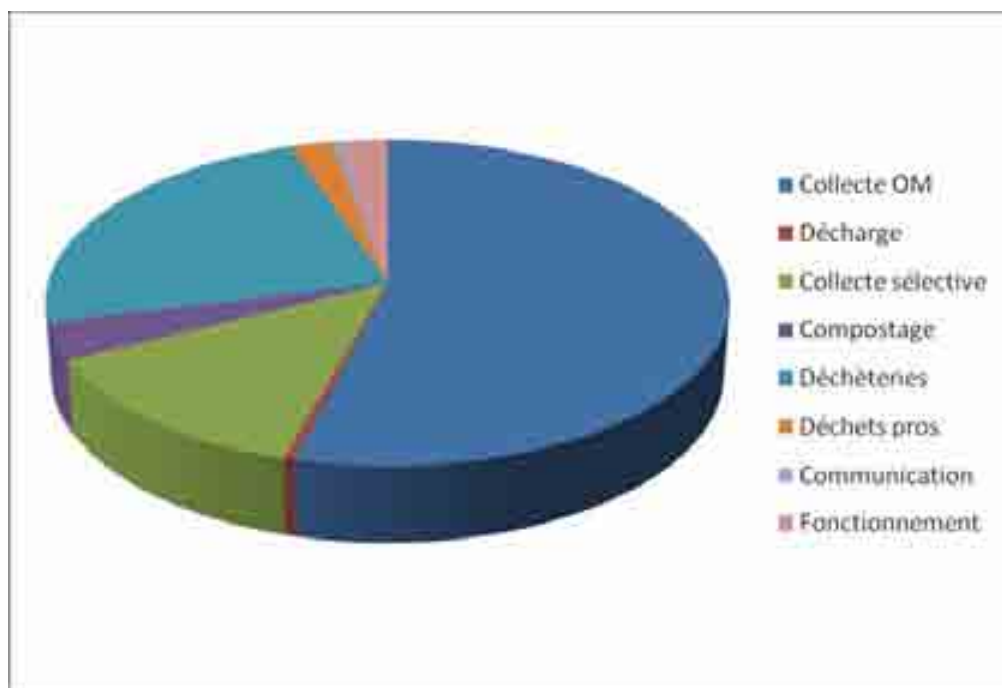
compostage	Pénalités prestataire	1 852,20	
	remboursement rémunération	2 008,92	
	Subvention Conseil Général	7 228	15 409,12

⁹ CCPS : Communauté de Communes du Pays de Sommières

	Subvention ADEME	4 320	
déchèteries	Pénalités	100	
	recette ferraille	44 964,03	
	Recette batteries	0	
	Recette DEEE	16 577,66	
	Subvention Région	4 000	
	Subvention ADEME	6 000	
	Subvention Conseil Général	6 000	
	Remboursement assurances	3 145,48	
	Remboursement rémunération	8 097,78	88 884,95
déchets des professionnels	participation mairie de Lunel collecte cartons		
	Accès payant des pros en déchèterie	59 198,75	59 198,75
communication	subvention Conseil Général	16 374	
	subvention Eco Emballages	9 092,60	25 466,60
fonctionnement du service environnement gestion des déchets			
	subvention Eco Emballages	18 000	18 000
total recettes de fonctionnement		820 441,33	

Récapitulatif dépenses et recettes de fonctionnement :

	dépenses	recettes	solde fonctionnement
collecte OM résiduelles	2 918 429,86	58 536,07	2 859 893,79
décharge	23 697,90	0	23 697,90
collecte sélectives EMR et papier	1 448 912,97	554 945,84	893 967,13
compostage	182 431,12	15 409,12	167 022
déchèteries	1 433 287,95	88 884,95	1 344 403
déchets des professionnels	73 301,52	59 198,75	14 102,77
Communication	26 729,49	25 466,60	1 262,89
fonctionnement du service	171 732,68	18 000	153 732,68
sous total	6 278 523,49	820 441,33	5 458 082,16
amortissement 2008	163 643,76		
Total	6 442 167,25		



Analyse des dépenses et recettes de fonctionnement :

- les coûts à la tonne recettes comprises sont les suivants :
 - ☞ 201,24 €TTC pour une tonne d'OM résiduelles
 - ☞ 258,97 €TTC pour une tonne prise en charge par les collectes sélectives en porte à porte ou en apport volontaire
 - ☞ 60,85 €TTC pour une tonne prise en charge dans les déchèteries
 - ☞ 162,07 €TTC pour une tonne de déchets ménagers et assimilés (amortissement compris)
- la communication représente 0,032 €TTC par tonne de déchets
- le coût du fonctionnement du service représente 3,87 €TTC par tonne de déchets.

Le coût de 258,97 €TTC/tonne (recettes comprises et sans les amortissements) pour les collectes sélectives est une moyenne. Lorsqu'on regarde matériau par matériau, il y a de grandes disparités :

- ☞ papier : 225,01 €TTC/tonne
- ☞ verre : 16,39 €TTC/tonne
- ☞ EMR : 484,33 €TTC/tonne.

Il en est de même pour les déchèteries, le coût de 60,85 €TTC/tonne est un prix moyen, comme le montrent les prix suivants, qui comprennent la rotation de benne et le traitement :

- ☞ encombrants : 130,27 €TTC/tonne
- ☞ ferraille : -20,53 €TTC/tonne (chiffre négatif car la ferraille est rachetée)
- ☞ déchets inertes : 158,56 €TTC/tonne
- ☞ cartons : 104,32 €TTC/tonne
- ☞ bois : 87,24 €TTC/tonne.
- ☞ CET II : 167,51 €TTC/tonne.
- ☞ Végétaux : 74,56 €TTC/tonne

III-1-b Les dépenses et recettes d'investissement en €TTC

Ci-dessous les dépenses d'investissement :

	marchés			hors marchés	
Déchèteries	bennes	73 912,80			
	compacteur	136 762,60			
	Portail Saturargues	3 468,40			
Compostage				remboursement composteurs	140,58

total dépenses d'investissement 2007	214 284,38
---	-------------------

Ci-dessous les recettes d'investissement :

FCTVA	12 352,76
total recettes d'investissement	12 352,76

III-1-c Evolution des coûts et comparaison 2006-2007

Les dépenses de fonctionnement

année	2000			2001			2002			2003			2004		
tonnes	30 370			33 532			36 843			40 529			40 901		
habitants	41 942			42 571			43 208			43 856			45 198		
dépenses de fonctionnement	4 047 559.71			4 550 570.76			5 016 541.01			5 254 462.65			5 478 007.64		
recettes de fonctionnement	289 256.24	€/tonne	€/hab	472 824.64	€/tonne	€/hab	595 257.64	€/tonne	€/hab	1 051 817.92	€/tonne	€/hab	785 141.55	€/tonne	€/hab
coût net de fonctionnement	3 758 303.47	123.75	89.61	4 077 746.12	121.61	95.79	4 421 283.37	120.00	102.3	4 202 644.73	103.7	95.8	4 692 866.09	114.74	103.8
TEOM	1 414 726.89			1 463 510.57			1 509 245.00			1 633 000.00			2 008 694.96		
%TEOM du coût net de fonctionnement	38%			36%			34%			39%			43%		

année	2005			2006			2007			2008		
tonnes	37 580			38 032			38 389,59			39 761,59		
habitants	45 956			45 972			45 691			45 956		
dépenses de fonctionnement	5 640 832,61			5 497 978,73			6 314 186,54			6 442 167,25		
recettes de fonctionnement	765 577,24	€/tonne	€/hab	778 727,45	€/tonne	€/hab	991 317,32	€/tonne	€/hab	820 441,33	€/tonne	€/hab
coût net de fonctionnement	4 875 255,37	129,73	106,1	4 719 251,28	124,09	102,6	5 322 869,22	138,65	116,5	5 621 725,92	141,38	122,33

TEOM +RS	2 282 300,61			2 650 888,44			2 734 676,60			2 840 205,29		
%TEOM+RS	47 %			56 %			51,4 %			50,5 %		

Les dépenses d'investissement

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
dépenses d'investissement	41 990,35	854 372,97	1 597 730,78	287 659,75	471 135,18	356 425,45	7 079,76	17 522,58	214 284,38
recettes d'investissement	137 680,58	202 658,05	731 769,7	510 556,25	74 595,04	112 256,82	15 078,25	30 284,99	12 352,76
coût net d'investissement	-95 690,23	651 714,92	865 961,08	-222 896,5	396 540,14	244 168,63	-7 998,49	-12 762,41	201 931,62

Comparaison coûts 2007-2008

☞ Fonctionnement

Les coûts nets de fonctionnement que ce soit à la tonne ou à l'habitant, ont augmenté de 5,6 % en 2008 par rapport à 2007.

Les dépenses ont augmenté de 2,03 % et les recettes ont baissé de 17,2 % :

- Dépenses : les dépenses ont varié assez faiblement car les augmentations liées aux révisions de prix et aux hausses de tonnages ont été modérées par la baisse du poste de la location maintenance des bacs gris où le coût de la mise en place du parc en 2007 n'apparaît plus. On peut ajouter que le nouveau marché de tri a des conditions plus intéressantes qu'auparavant avec une baisse de la dépense de 24,5 %
- Recettes : en 2007, elles ont été artificiellement plus importantes à cause d'un liquidatif Eco-Emballages de l'année 2006 plus important que prévu. En 2008, le montant est donc inférieur, mais correspond plus à la réalité des subventions pour l'année.

Malgré tout, le coût à la tonne est encore à un niveau correct :

- ☞ **en 2008, coût net de fonctionnement à 141 €/tonne, alors qu'il se situe en général entre 100 et 175 €/tonne (source Ademe 2004)**
- ☞ **en 2008, coût technique de fonctionnement (sans les recettes) à 162 €/tonne, alors qu'il se situe en général entre 130 et 220 €/tonne (source Ademe 2004).**

Le coût à l'habitant a augmenté depuis 2000 ; il est toujours très élevé par rapport à la moyenne

- ☞ **en 2008, coût net de fonctionnement à 122 €/habitant, alors qu'il se situe en général entre 30 et 75 €/habitant (source Ademe 2004)**
- ☞ **coût technique de fonctionnement (sans les recettes) à 140 €/habitant, alors qu'il se situe en général entre 40 et 95 €/habitant (source Ademe 2004).**

Ceci s'explique par la présence des déchets des professionnels dans les collectes en porte à porte mais aussi en déchèterie. Le coût à l'habitant est donc en réalité plus bas.

☞ Investissement

Les dépenses d'investissement en 2008 ont été plus importantes qu'en 2007. L'achat d'un compacteur et de bennes pour les déchèteries en sont la raison.

III-1-d Les modalités de financement

Il y a 3 sources de financement, la TEOM et la Redevance Spéciale, et le budget général de la Communauté de Communes.

Le montant de la **TEOM** perçue en 2008 était de **2 653 560,68 €** celui de la **RS** a été de **186 644,60 €**, ce qui représente **50,52 % du coût net de fonctionnement** (5 621 725,92 €).

En terme de fonctionnement, le budget général de la Communauté a donc dû financer directement **2 781 520,63 €** (5 621 725,92 – 2 840 205,29).

Rappel : évolution du taux de TEOM sur la Communauté de Communes

1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
4,94%	4,92%	4,94%	4,86%	5,04%	5,56%	6,27%	6,89%	6,89%	6,89 %

1996									
Lunel									
5,41%									

Rappel : la quantité totale de déchets à collecter et à traiter, a augmenté de 30,9 % au cours des huit dernières années (30 370 tonnes en 2000 et 39 761 tonnes en 2008).

III-2-Modalités d'exploitation du service d'élimination

activité	mode d'exploitation	titulaire du contrat	début de contrat	fin de contrat	caractéristiques du service	observations
location maintenance des bacs à OM	marché de service	Plastic Omnium	01/01/2003	31/12/2006	fourniture et maintenance du parc de bacs pour la collecte des OM en porte à porte	
		FM Développement	01/01/2007	31/12/2014		
évacuation et compostage du broyat de végétaux	marché de service	Actisol	septembre 2002	mars 2004	évacuation et compostage du broyat de végétaux produit par le site de broyage de la CCPL	
		SMN	mars 2004	septembre 2004		
		Compost environnement	octobre 2004	30/09/2006		
		JPM Transport / CEVAL	01/11/2006	31/10/2008		Marché renouvelable 1 an
broyage des déchets verts	en régie				broyage des déchets verts issus des déchèteries et des services municipaux	2 personnes
CET II	en régie				décharge brute de déchets ménagers	site fermé, réhabilitation en cours
UIOM	adhésion au syndicat mixte entre Pic et Etang					
collecte OM et collectes sélectives (EMR et papier)	marché de service	SMN	01/05/2002	30/04/2009	assure le ramassage des OM en porte à porte, des EMR en porte à porte et en points tri, du papier en porte à porte et en points tri	Sous-traitant pour la collecte des EMR et du papier en points tri : Delta Recyclage
collecte du verre en points tri	marché de service	ONYX	01/05/2002	30/04/2007	assure le ramassage du verre en points tri	
		Derichebourg	01/05/2007	30/04/2009		
tri / conditionnement	marché de service	Delta Recyclage	01/05/2002	31/12/2007	assure le tri conditionnement des matériaux issus des collectes sélectives	contrat reprise par le SMEPE en 2003

		Delta Recyclage	01/01/2008	31/12/2008	(EMR, papier et cartons)	Marché renouvelable 3 fois 1 an
évacuation des bennes de déchèteries	marché de service	SMN	01/05/2002	30/04/2005	évacuation des matériaux déposés dans les déchèteries	Marché reconductible 3 fois 1 an
		SMN	01/05/2005	30/04/2008		
		SMN	01/05/2008	01/05/2009		
collecte et traitement des DMS	marché de service	ATO	01/06/2004	31/05/2007	Assure la collecte et le traitement des déchets toxiques amenés par les particuliers en déchèterie	Marché reconductible 2 fois 1 an
		SRA SAVAC	09/07/2007	08/07/2008		
		CHIMIREC SOCODELI	18/08/2008	17/08/2009		
collecte et traitement des DEEE	marché de service	ONYX / SA VARRAY PARISI	01/06/2004	31/05/2007	Au-delà du 31/05/2007 : convention avec un éco-organisme pour la prise en charge financière de la collecte et du traitement des DEEE	
Traitement des déchets en bois	marché de service	SUD BROYAGE RECYCLAGE	01/01/2005	30/06/2005	Assure le traitement des déchets en bois issus des déchèteries	
		COGEDE	01/07/2005	30/06/2006		
		SUD BROYAGE RECYCLAGE	10/07/2006	09/07/2007		
		SUD BROYAGE RECYCLAGE	10/07/2007	09/07/2009		
traitement des déchets inertes	marché de service	LRM	01/06/2004	31/05/2007	Assure le stockage ou le recyclage des déchets inertes issus des déchèteries	Marché reconductible 2 fois 1 an
		LRM	30/05/2007	29/05/2009		
Qualification et insertion professionnelle	marché de service	Régie d'emplois et de services du Pays de Lunel	01/01/2006	31/12/2007	qualification et insertion professionnelle réalisées au travers de la collecte sélective des cartons et cagettes des	marché article 30

		Régie d'emplois et de services du Pays de Lunel	01/01/2008	31/12/2008	commerces et entreprises sur la commune de Lunel	
Lavage des bacs	marché de service	SMN	06/07/2007	31/12/2008	Assure le lavage des containers 660 litres gris et jaunes	
Collecte et traitement des DASRI	marché de service	CODEM	08/06/2007	07/06/2008	Assure la fourniture de boîtes normalisées pour les DASRI et la collecte de ces boîtes chez les pharmaciens où les usagers les ramènent	
		CODEM	19/08/2008	18/08/2009	Assure la collecte de ces boîtes chez les pharmaciens où les usagers les ramènent	
Fourniture composteurs individuels	marché de fourniture	CBS	31/07/2007	30/07/2009	Fourniture de composteurs individuels et de bio seaux	
Fourniture bacs pour la collecte sélective	marché de fourniture	Plastic Omnium	07/11/2007	06/11/2009	Fourniture de bacs 660 litres et 240 litres pour la collecte des EMR	
	marché de fourniture	QUADRIA	22/08/2008	21/08/2009	Fourniture de contenants pour DASRI	
	marché de fourniture	Schaeffer	12/07/2007	11/07/2011	Fourniture de bacs 80 litres et 120 litres pour la collecte des EMR	
	marché de fourniture	Quadria	19/07/2007	18/07/2011	Fourniture de caissettes pour la collecte du papier	

ANNEXE 1 – organigramme des flux financiers et contractuels

